

COMMUNE
DE**SAINTE ANASTASIE**

2022/57

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 02 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 27 octobre 2022, s'est réuni au foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles - CHABAUD Laurent – Madame FOURES Josiane – M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – MM COULON Daniel – BECHARD Alain – Mmes POULLET Danielle - DE CORO Jessica - ARNAUD GIBOULET Sophie – SCHMITT Maire-Gil –BAECKER Sybille PANAFIEU Blandine - MENALDO KEBDANI Nadia – Mmes– MM REBUFFAT Jacky -ALTIER Jonathan

ABSENTS : Mme - MM NEVEU James – AUBIN Dimitri

PROCURATIONS : M. James NEVEU à M. Gilles TIXADOR
Soit 18 votants

OBJET : Dénomination de la voie centrale du hameau de Campagnac

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Vu l'article L.2121-30 du CGCT,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune,

Considérant que la dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même,

Considérant qu'il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies en matière d'urbanisme,

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 : D'approuver la dénomination de la voie principale traversant Campagnac :

Nom de la voie	tenant	aboutissant	Longueur
Rue du bois de la martre	Rd 18	Chemin de la Bégude	125 ml

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Gilles TIXADOR

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

